D'après sujet DCG 2014

La société anonyme BENSPORT est spécialisée dans la fabrication et la vente d'équipements sportifs en Bretagne. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés dans le cadre du régime du réel normal.

Son exercice comptable coïncide avec l'année civile.

Travail à faire, *À l'aide de l'annexe 2 :*

1. Rappeler la législation fiscale en matière d'amortissement minimum.

2. Évaluer et qualifier les amortissements différés relatifs à l'omission d'amortissement concernant le matériel industriel.

3. Justifier et calculer la régularisation globale en matière de TVA induite par la cession du véhicule de tourisme.

4. Calculer et qualifier les plus ou moins-values professionnelles réalisées au cours de l'exercice 2013. Préciser leurs modalités d'imposition.

5. Présenter les retraitements nécessaires au calcul du résultat fiscal 2013 en tenant compte des réponses aux questions précédentes et des informations de l'annexe 2 (utiliser le modèle de tableau ci-dessous) :

Éléments	Explications	Réintégrations	Déductions

<u>Annexe 2 - Informations sur la SA BENSPORT</u>

Information générale

- Les écritures comptables ont été correctement enregistrées.
- L'entreprise retient les options fiscales qui lui sont les plus favorables.
- Le taux de TVA à retenir est de 20%.
- Le résultat comptable de l'exercice 2012 était déficitaire.

Points restants à analyser pour déterminer le résultat fiscal 2013 de l'entreprise

1°) Un matériel a été acheté le 15/07/2011 pour un coût d'acquisition de 100 000 € HT. Il a été mis en service le 1/10/2011. Ce matériel est éligible à l'amortissement dégressif. Sa durée d'utilisation est de 5 ans. Le coefficient applicable pour l'amortissement dégressif est de 1,75. En 2012, le comptable a omis de comptabiliser l'amortissement sur ce bien. En 2013, il a comptabilisé l'annuité 2012 et la dotation aux amortissements 2013 jusqu'à la date de cession soit au total 38 259 €. Ce bien est cédé le 1/07/2013 pour une valeur de 54 541 € HT.

2°) Un véhicule de tourisme non polluant (plafond fiscal à 18 300 €) acheté et mis en service le 2/1/2010 a été vendu à un négociant en biens d'occasion le 31/12/2013. Ce véhicule a été amorti 5 ans selon le mode linéaire.

- La valeur inscrite dans le compte d'immobilisation est de 48 000 € TTC.

Reproduction interdite - 05 2025

- Le montant de la cession - soumise à la TVA - a été de 10 000 € HT.

3°) Un brevet inscrit en immobilisation incorporelle pour une valeur de 9 000 € HT a été acquis le 1/04/2010. Il est amorti sur 5 ans en linéaire. Il est vendu le 1/04/2013 au prix de cession de 6 000 € HT à une entreprise non liée à la SA BENSPORT.

4°) Un mobilier acheté le 1/01/2010 pour une valeur de 7 000 € HT, a subi un dégât des eaux le 1/07/2013. Il est désormais inutilisable. La compagnie d'assurance a versé une indemnité de 6 550 €. Le mobilier avait une durée d'utilisation de 10 ans. La dotation à la provision pour impôt a été comptabilisée pour 667 €.

5°) Extraits du bilan

	au 31/12/2012	au 31/12/2013
Écarts de conversion – Actif	1 200	2 200
Écarts de conversion – Passif	1 000	3 000
Provisions pour pertes de change	2 500	1 000

6°) Portefeuille d'actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM)

L'entreprise a acheté 100 actions de SICAV en 2012 à 120 € l'unité.
La valeur liquidative en 2012 était de 125 €
La valeur liquidative en 2013 est de 110 €.

ZEROENCOMPTA

Entrainez-vous

SUJETS INÉDITS

Des sujets conçus **pour réussir** le jour de l'épreuve

🎯 4 sujets authentiques 🎥 Vidéos commentées
🛠️ Méthodologie

ZEROENCOMPTA